

## DEMANDE DE COMMUNICATION DE DOCUMENTS MEDICAUX SUITE A UN DECES

(Article L.1111-7 et articles R.1111-1 à R.1111-8 du Code de la Santé Publique)

Je soussigné(e):	Nom:					
	Domicilié(e):					
	Téléphone ://// Mail :					
	Mail:					
Demande suite au	décès de : Nom : Prénom(s) :					
	Né(e) le :/ A :					
	Renseignement facilitant la recherche du dossier					
Service d'hospitalis	ion du/ au :/					
Dont je suis (préci	isez le lien de parenté avec le défunt ou votre qualité d'ayant droit) :					
A obtenir (si le défunt ne s'y est pas opposé de son vivant) la communication :						
☐ Des informations médicales permettant de connaître les causes de la mort du défunt.						
ou	ou					
□ Des informatio	ns médicales permettant de défendre la mémoire du défunt.					
ou						
	ns médicales permettant de faire valoir mes droits :					
□ Succes □ Droit à						
□ Droit à	a assurance					
☐ Réparation d'un préjudice, à préciser :						
Pour les raisons su	uivantes :					
•••••						
Selon les modalité						
☐ A m'envoyer en Lettre Recommandée avec Accusé de Réception à mon adresse (indiquée ci-dessus) après règlement du dossier						
ou						
□ A me remettre en main propre, sur place à l'établissement (prendre rendez-vous avec le service).						
ou						
☐ A consulter sur place à l'établissement. Dans ce cas, je serai assisté par un médecin :						

## Le demandeur est informé:

- Que l'établissement n'est pas autorisé à transmettre l'intégralité du dossier médical compte tenu du critère finaliste qui préside à la communication du dossier. Ne sont donc communicables que les éléments de nature à apporter la (les) réponse(s) à sa question. Un certificat médical pourra cependant lui être délivré, dans le respect du secret médical.
- Que les documents transmis seront des photocopies (l'établissement étant dépositaire des originaux).
- Qu'il aura à supporter l'ensemble de frais liés aux procédures de recherches, de photocopies, de reprographies et de communication de ce dossier médical (voir tarifs ci-dessous).
- Que la communication sera effectuée dans les 8 jours suivant la date de réception de sa demande complète pour les documents de moins de 5 ans, ce délai ne pouvant excéder 2 mois pour les documents plus anciens (la loi prévoit 2 jours de réflexion pendant lequel le dossier ne peut pas être communiqué).

Date de la dema	ande :	.//	Signature d	lu demandeur :
-----------------	--------	-----	-------------	----------------

## Ce document doit être retourné à la Direction de l'établissement complété et accompagné des pièces suivantes :

- Copie recto verso de votre pièce d'identité
- Une attestation de filiation ou acte de notoriété (délivré par le notaire) ou certificat d'hérédité
- Un certificat de décès de la personne dont le dossier est demandé

## FRAIS DE COPIE ET D'ENVOI DE DOCUMENTS MEDICAUX

	Tarifs
Prix unitaire d'une copie	0.20 €/page
A réception du règlement le dossier vous sera envoyé par courrier LR/AR	Selon tarif postal en vigueur

Nom de la personne désignée par le Directeur de l'établissement pour recevoir les demandes d'envoi de documents médicaux :

Nom: HOTOLEAN Prénom: Chrystelle

Adresse: Hôpital Privé Drôme Ardèche - 294 bd Charles de Gaulle - 07500 GUILHERAND-GRANGES